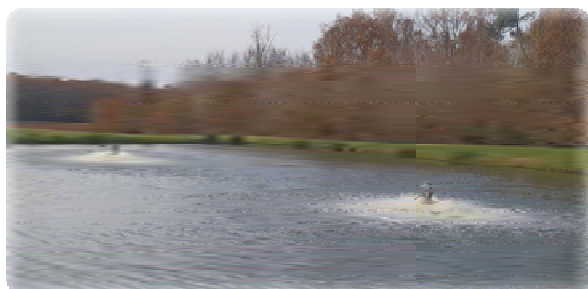
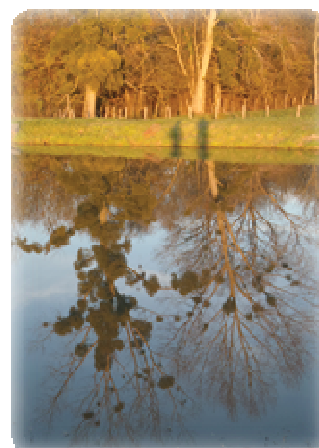


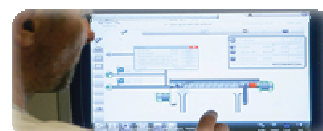
Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées



**AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE**



EXERCICE 2013



Préambule

Focus : Intégration de 3 nouvelles communes

A) L'Agglomération Royan Atlantique	p 7
B) Le service assainissement	p 8-67
<u>1) Assainissement Collectif</u>	p 9-58
<u>A) Généralités</u>	p 9 - 10
1- Les missions	p 9
2- Les abonnés	p 9
3- Le réseau et les unités de traitement	p 10
4- Délégation de Service Public	p 10
<u>B) Bilan technique de l'exercice 2013</u>	p 11 - 52
1- Nombre d'abonnés	p 11
2- Les abonnés non domestiques	p 12
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 12 - 13
4- Les ouvrages d'épuration	p 14 - 40
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 46 - 49
6- Les faits marquants de l'exercice	p 50 - 51
7- Développement durable	p 52
<u>C) Bilan financier</u>	p 53 - 55
1- Les modalités de tarification	p 53
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 53
3- La facture d'eau	p 53 - 54
4- Les autres recettes d'exploitation	p 55
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2013, la dette	p 55
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 55
<u>D) Indicateurs de performance</u>	p 56 - 57
<u>E) Les orientations pour l'avenir</u>	p 57 - 58

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **p 59 - 67**

A) Généralités **p 59 - 60**

- 1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? p 59
- 2- Les missions p 60
- 3- Les habitations en ANC p 60

B) Bilan technique de l'exercice 2013 **p 61 - 66**

- 1- Nombre d'habitations en ANC p 61 - 62
- 2- Les contrôles réalisés en 2013 p 62 - 66

C) Bilan financier **p 67**

- 1- La tarification p 67
- 2- Les recettes d'exploitation p 67

D) Indicateurs de performance **p 67**

E) Les orientations pour l'avenir **p 67**

C) Communication **p 68 - 70**

D) Synthèse **p 71**

E) Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne **p 72 - 75**

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

P 41 - 45

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 34 communes à la fois pour l'**Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers. De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2013 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement, et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

Focus : Intégration de 3 nouvelles communes

Au 1^{er} janvier 2013 trois nouvelles communes ont intégré la CARA. Il s'agit de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet sur lesquelles l'assainissement est désormais géré par la CARA.

Après une phase transitoire au 1^{er} semestre, c'est à partir du 1^{er} juillet que nous y avons exercé pleinement notre compétence. La CARA est devenue propriétaire des équipements et dans le cadre du contrat d'affermage, la Compagnie des Eaux de Royan assure la gestion des réseaux et des ouvrages de traitement.

Le transfert de compétence s'est effectué entre le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Charente-Seudre et le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (SDE17) d'un côté et la CARA de l'autre. Cette opération a nécessité le paiement de 806 938,61 € au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour tenir compte des investissements réalisés sur le patrimoine par le SDE17.

Les infos essentielles de ces communes :

- **Corme-Écluse** : il n'y a ni réseau collectif ni unité de traitement des eaux usées. La commune est en Assainissement Non Collectif. Suite à la révision du zonage des techniques d'assainissement une étude est en cours pour la mise en place du réseau public dans le bourg.

- **Sablonceaux** :

- **328 usagers**
- **7,65 km de réseaux** (dont 4,98 de réseau gravitaire)
- **8 postes de refoulement**
- **3 unités de traitement : Saint-André ; Toulon/Chez Chailloux et Le Pont.**

Saint André – Filtres plantés de roseaux – 340 EH



Toulon/Chez Chailloux – Filtres plantés de roseaux – 450 EH



Le Pont – Filtre à Sable – 250 EH



- Saint-Romain-de-Benet :

- 173 usagers
- 8,23 km de réseaux (dont 3,86 km de réseau gravitaire)
- 4 postes de refoulement
- 1 unité de traitement :

« Le Poteau » -Lagune aérée – 550 EH



A) L'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

L'Agglomération Royan Atlantique se compose de 34 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(à noter : 3 communes ont rejoint la CARA le 1^{er} janvier 2013 à savoir Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet))

Sa population est d'environ **81 000 habitants** mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 52 habitants alors que la ville centre, Royan, approche les 19 000 habitants. 7 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

B) Le service assainissement

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être Collectif (AC), dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose (au 31 décembre 2013) de 10,5 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 2 adjoints, 4 techniciens et 3,5 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Plus de 3 200 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Martial de Villelume** qui s'est réunie 2 fois au cours de l'année pour étudier le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées de la CARA pour l'exercice 2012 « RPQS » puis la programmation de travaux 2014 et les tarifs 2014.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie pour présenter le Rapport Annuel du Délégataire et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2012 « RPQS ».

- **14 délibérations prises par le Conseil Communautaire** en 2013 notamment pour fixer les tarifs, déterminer la programmation de travaux 2014, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages, autoriser des passages de canalisations en domaine privé, ...

- **48 marchés qui ont été notifiés à 17 entreprises pour un montant total de plus de 4,3 millions d'€ HT (rappel 2012 : 50 marchés avec 19 entreprises pour 4,2 millions d'€).** (18 marchés concernant des maîtrises d'œuvre qui ont été attribués à 5 entreprises différentes et 30 marchés concernant des travaux qui ont été attribués à 12 entreprises différentes).

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Généralités



74 259 abonnés au service assainissement collectif
92 % des habitations raccordées au réseau

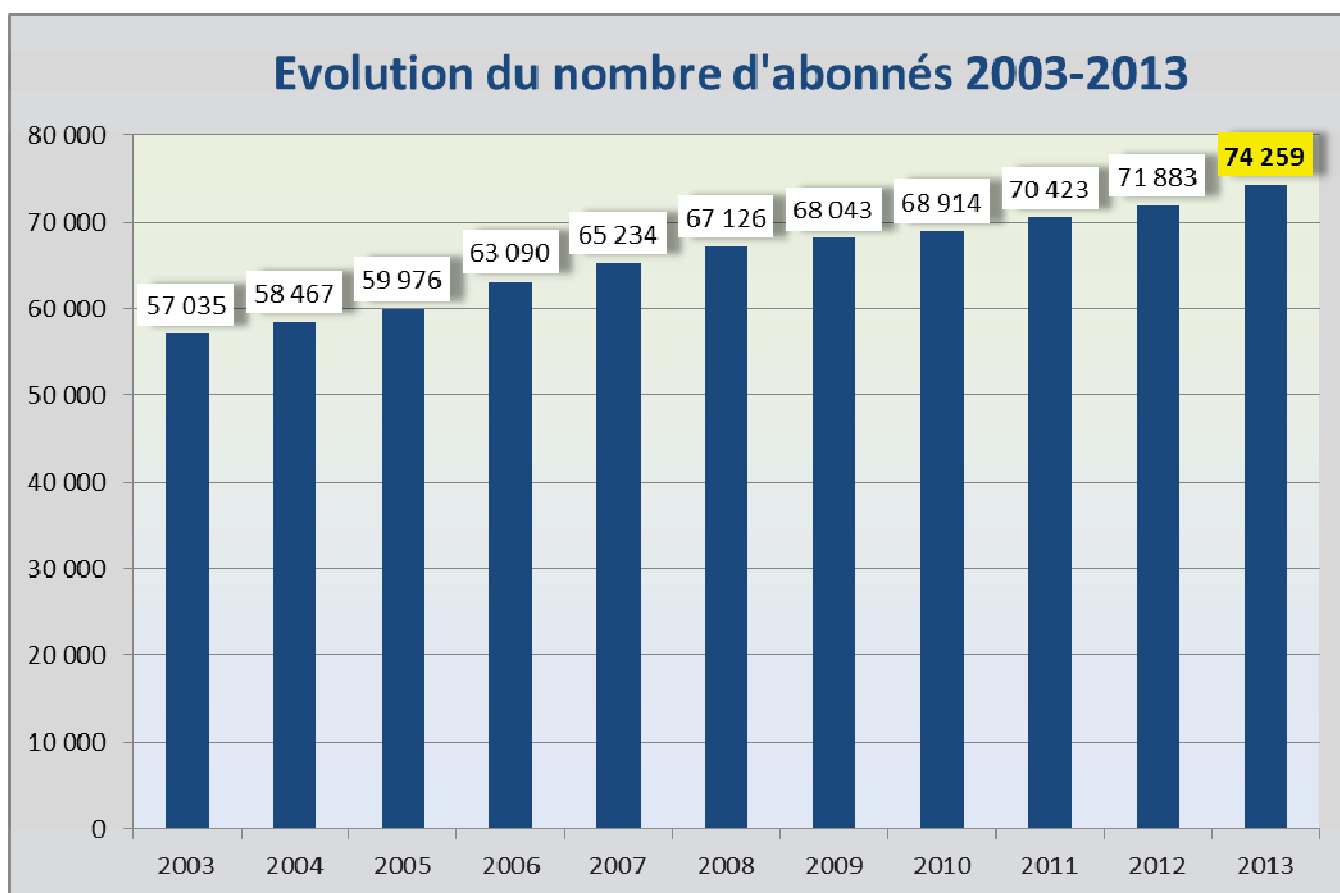
1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
 - **471 Permis de Construire ou Permis d'Aménager en 2013** (599 en 2012 soit une baisse de 21 %) notamment 96 à Saint-Palais-sur-Mer, 63 à Royan, 44 à Vaux-sur-Mer, 4 à Sablonceaux, ...
 - **411 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2013** (309 en 2012 soit une hausse de 33 %) notamment 73 à Saint-Palais-sur-Mer, 55 à Royan, 39 à La Tremblade, 1 à Boutenac-Touvent, ...
 - ...

2- Les abonnés

92,5 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service et sont raccordées au réseau public d'assainissement soit **74 259 abonnés** au 31 décembre 2013 (2 376 abonnés de plus qu'en 2012 soit 3 % de hausse).



3- Le réseau et les unités de traitement

★ Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 938 km de canalisations (703 km en gravitaire et 235 en refoulement) et est équipé de 383 postes de refoulement dont 196 sont télésurveillés. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

★ Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par 5 grandes stations d'épuration « STEP » : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

Il est complété par 2 stations d'assainissement semi-collectives à L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Semussac/Puyrenaud ainsi que par 11 lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Brie-sous-Mortagne / Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-sur-Gironde (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.

3 Filtres plantés de roseaux sont présents à Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux. Enfin 1 Filtre à sable assure le traitement à Sablonceaux/Le Pont.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 305 Equivalents Habitants (EH).



**5 STEP, 2 unités semi-collectives, 11 lagunes,
3 Filtres plantés de roseaux et 1 Filtre à sable**

Capacité Epuratoire totale : 326 305 Equivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, le 19 août 2006 entre la CER et la CARA pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012.

Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01.

Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.

www.saur.com

B) Bilan technique de l'exercice 2013

1- Nombre d'abonnés



74 259 abonnés
5 474 630 m³ facturés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2013) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	698	434	184	42,4
ARVERT	3 215	2 236	2 083	93,2
BARZAN	465	363	250	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	220	146	98	67,1
BREUILLET	2 720	1 760	1 549	88,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	249	163	142	87,1
CHAILLEVETTE	1 471	945	906	95,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	607	474	195	41,1
CORME-ÉCLUSE	1 100	582	0	0,0
COZES	2 043	1 345	1 006	74,8
ÉPARGNES	837	458	93	20,3
ÉTAULES	2 436	1 492	1 458	97,7
FLOIRAC	325	257	73	28,4
GRÉZAC	862	489	193	39,5
LA TREMBLADE	4 770	5 283	5 182	98,1
LE CHAY	743	380	256	67,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	915	545	539	98,9
LES MATHES	1 790	4 701	4 463	94,9
MÉDIS	2 827	1 602	1 320	82,4
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2 932	3 531	3 109	88,0
MORNAC-SUR-SEUDRE	863	574	543	94,6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 050	783	592	75,6
ROYAN	18 561	21 013	20 985	99,9
SABLONCEAUX	1 306	681	328	48,2
SAINT-AUGUSTIN	1 312	1 001	940	93,9
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 197	8 047	7 977	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 083	6 397	6 355	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 676	806	173	21,5
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	52	38	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 902	1 620	1 537	94,9
SAUJON	7 064	4 538	4 379	96,5
SEMUSSAC	2 124	1 298	1 073	82,7
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	152	138	90,8
VAUX-SUR-MER	3 979	6 161	6 140	99,7
TOTAL CARA	81 492	80 295	74 259	92,5

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 474 630 m³ (rappel : le volume facturé en 2012 était de 5 347 315 m³, soit une hausse de 2,4 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 73,7 m³ pour l'année 2013 (baisse de 1 % par rapport à 2012).

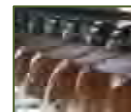
Evolution des volumes facturés 2003-2013 (en m³)



2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 6 conventions spéciales de déversement signées avec l'Hôpital de Royan, la Société SODISROY de Royan, la SCA SYNTEANE de Saint-Sulpice-de-Royan, la Société PENAUD de Saujon, VÉOLIA à Royan et la Société VINAIGRES FUCH SAS à La Tremblade.



**938 km de réseau sur
32 communes desservies**

3- Les réseaux de collecte et de transport

32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

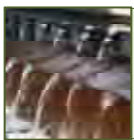
Il y a :

- **5 bassins enterrés de stockage en cas de surverse du réseau** (ex : bêche de Pontailiac).
- **383 postes de refoulement** dont 196 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.

- **32 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.



5 bassins de stockage
383 postes de refoulement
34 unités de lutte contre les odeurs

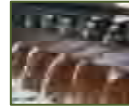


- **34 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4- Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

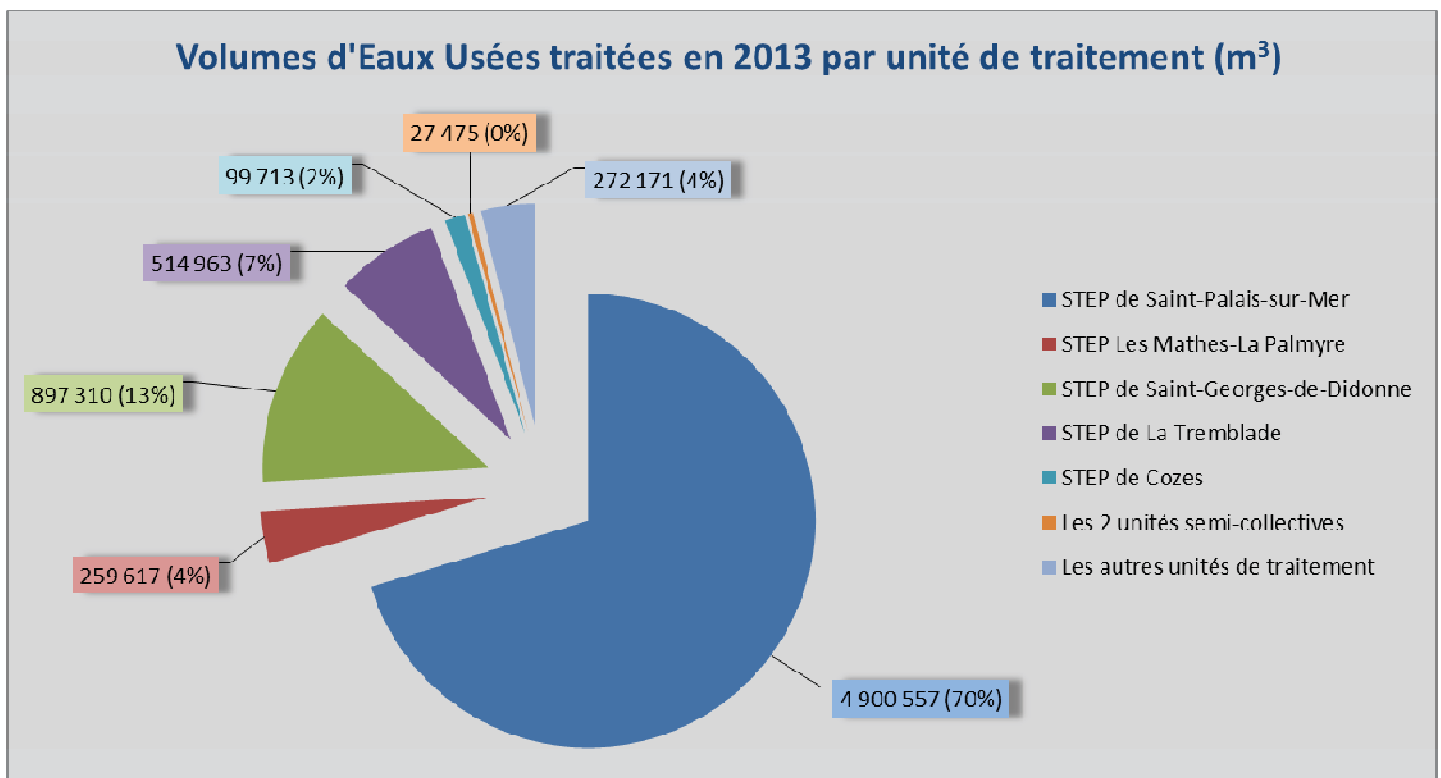
- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 2 unités de traitement semi-collectives,
- 11 lagunes,
- 3 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable.



**6 971 806 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages**

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 326 305 Equivalents Habitants.

Plus de 6,9 millions de m³ d'eaux usées ont été traitées sur l'année 2013.



★ Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

97,5 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (53 197 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 175 000 Equivalents Habitants** soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

★ Traitement :



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
4 900 557 m³ traités en 2013

★ **Tranches 1 et 2 : boues activées (moyenne charge) précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).

★ **Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique associé à un traitement biologique par cultures fixées** (75 000 EH).

★ Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.

↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et de produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs rédhitoires
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

* Bilan 2013 :

Il y a eu **4 900 557 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (4 650 741 m³ en 2012 soit une hausse de 5 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 13 426 m³.

↳ Qualité du rejet

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2013.

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

★ Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107^{ème} régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cette STEP : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

94,4 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (12 159 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 64 000 Equivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

★ Traitement



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

64 000 EH ; 3 communes

897 310 m³ traités en 2013



★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

★ Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

★ Bilan 2013 :

Il y a eu **897 310 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (799 880 m³ en 2012 soit une hausse de 12 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 2 458 m³.

↳ Qualité du rejet :

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2013.

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

★ Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

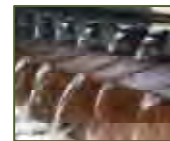
Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

98 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (5 182 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 24 000 Equivalents Habitants** soit 3 260 m³/j et 1 565 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

★ Traitement



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
514 963 m³ traités en 2013

★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**

★ Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000
Streptocoques fécaux (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000

* Bilan 2013 :

Il y a eu **514 963 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (408 366 m³ en 2012 soit une hausse de 26 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 1 411 m³.

Qualité du rejet

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2013.
Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

★ Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 006 abonnés).

Sa capacité nominale est de 3 000 Equivalents Habitants soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

★ Traitement



- ★ **Boues activées en aération prolongée.**
- ★ Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».



STEP COZES
3 000 EH
99 713 m³ traités en 2013

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NGL (azote global)	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2013 :

Il y a eu **99 713 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (70 338 m³ en 2012 soit une hausse de 42 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 273 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	383	490
DCO	775	968
MES	374	493
NGL (azote global)		
Pt	11	13,6

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	2,5	27,9	6,5	4,9	0,27

Bactériologie : 1 dépassement de la norme.

* Descriptif :

Elle est située allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.

Elle a été mise en service en juillet 2008.

Sa **capacité nominale est de 52 000 Equivalents Habitants**, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

* Traitement



* **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- * Désinfection par rayonnement UV des eaux traitées avant rejet.
- * Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

* Bilan 2013 :

Il y a eu **259 617 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (258 846 m³ en 2012 soit une hausse de 0,3 %).

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.



STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
259 617 m³ traités en 2013

★ Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC.

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Sa **capacité nominale est de 350 Equivalents Habitants** soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

★ Traitement

★ Après un prétraitement et une décantation primaire, **les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère**. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».



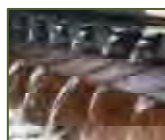
↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL.

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.



STEP PUYRENAUD
350 EH
26 478 m³ traités en 2013

★ Bilan 2013 :

Il y a eu **26 478 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (28 266 m³ en 2012 soit une baisse de 6 %).

La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 73 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	448	490
DCO	923	1040
MES	420	523
NTK	107	116
Pt	12	14,6

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	28	204	60	63	8

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

STEP L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE/LÉS MÉTAIRIES

★ Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métairies » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Sa **capacité nominale est de 25 Equivalents Habitants**, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

★ Traitement

★ Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux**, les effluents sont traités par un **filtre à sable (3 compartiments en fonctionnement alterné)**.

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les valeurs guides de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	120
MES	30

★ Bilan 2013 :

Il y a eu **997 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (1 400 m³ en 2012 soit une baisse de 29 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 3 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	410
DCO	658
MES	210
NTK	97
Pt	11,8

1 analyse prévue et réalisée.



STEP LES MÉTAIRIES
25 EH
997 m³ traités en 2013

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	38	8	39	7,3
Rendement (%)	98	94	96	60	38

1 analyse prévue et réalisée.

En l'absence de canal de mesure, les prélèvements sont réalisés dans un regard de visite ce qui altère la qualité du prélèvement.

LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

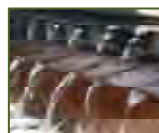
* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.



LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

500 EH

18 760 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2013 :

Il y a eu **18 760 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (17 063 m³ en 2012 soit une hausse de 9 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 51 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	210
DCO	461
MES	273
NTK	42
Pt	6,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	76	17	28	5,2
Rendement (%)	96	84	94	33	20

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

LAGUNE BARZAN/BOURG

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « chez Garnier » et « chez Grenon ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.



LAGUNE BARZAN
500 EH
15 000 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2013 :

Il y a eu **15 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (17 796 m³ en 2012 soit une baisse de 16 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 41 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	460
DCO	995
MES	609
NTK	85
Pt	13,7

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	19	93	21	12,7	4,3
Rendement (%)	96	91	97	85	69

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent ».

Sa **capacité nominale est de 700 Equivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150



* Bilan 2013 :

LAGUNE BRIE/BOUTENAC
700 EH
30 000 m³ traités en 2013

Il y a eu **30 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (18 347 m³ en 2012 soit une hausse de 64 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 82 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	500
DCO	1152
MES	600
NTK	113
Pt	15,6

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	73	9	17	6
Rendement (%)	100	98	99	95	88

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et SAINT-SEURIN-D'UZET.

Sa **capacité nominale est de 600 Equivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

* Traitement

* Traitement par lagunage naturel.

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2013 :



LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
600 EH
20 000 m³ traités en 2013

Il y a eu **20 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (35 919 m³ en 2012 soit une baisse de 44 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 55 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	320
DCO	585
MES	296
NTK	80
Pt	9,4

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	32	164	28	4	2
Rendement (%)	90	72	91	95	84

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE COZES/LES BRETONS

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Sa **capacité nominale est de 50 Equivalents Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations.

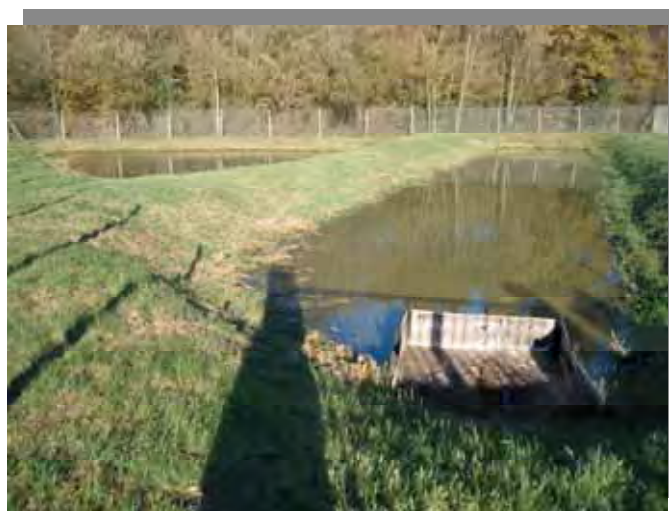


LAGUNE COZES – LES BRETONS
50 EH

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



* Bilan 2013 :

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	500
DCO	985
MES	420
NTK	80
Pt	12,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	25	93	4	41	6,3
Rendement (% sur 24 h)	95	91	99	49	50

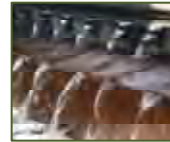
* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.

Sa **capacité nominale est de 250 Equivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



LAGUNE ÉPARGNES
250 EH
7 000 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
dans 2 bassins (2* 3 020 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2013 :

Il y a eu **7 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (8 775 m³ en 2012 soit une baisse de 20 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 19 m³.

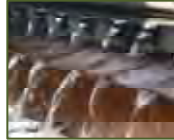
↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	350
DCO	849
MES	548
NTK	84
Pt	12

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

Il n'y avait pas de rejet le jour du bilan ce qui a empêché de réaliser l'analyse.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

240 EH
261 m³ traités en 2013

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « MAGELOUP ».

Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.

La **capacité nominale est de 240 Equivalents Habitants**, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 2 bassins de 160 m² chacun suivi d'un 2^{ème} étage avec 2 bassins de 160 m² chacun).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2013 :

Il y a eu **251 m³ d'eaux usées traitées en 2013.**

↳ Les concentrations reçues

Il n'y a pas eu d'analyse réalisée sur cet ouvrage en 2013 du fait de sa mise en service en cours d'année.

LAGUNE GRÉZAC

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



LAGUNE GRÉZAC
500 EH
17 000 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2013 :

Il y a eu **17 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (16 133 m³ en 2012 soit une hausse de 5 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 47 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	500
DCO	1171
MES	657
NTK	120
Pt	21

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	20	109	30	4	5,7
Rendement (% sur 24 h)	96	91	95	97	72

1 analyse prévue et réalisée.

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
 Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
 Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
 Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



LAGUNE LE CHAY
500 EH
17 000 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans
 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2013 :

Il y a eu **17 000 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (16 895 m³ 2012 soit une hausse de 1 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 47 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	430
DCO	798
MES	363
NTK	99,4
Pt	11,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

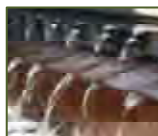
	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	80	9	34,7	5,8
Rendement (% sur 24 h)	98	90	98	65	50

1 analyse prévue et réalisée.



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

* Descriptif



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE
1 500 EH
49 053 m³ traités en 2013

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 1 500 Equivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2013 :

Il y a eu **49 053 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (43 234 m³ en 2012 soit une hausse de 13 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 134 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	470	580
DCO	974	1154
MES	579	719
NTK	100	118
Pt	12,9	16,7

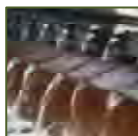
↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	13	84	26	18,8	6,25

Bactériologie : 4 analyses hors normes pour les Coliformes Totaux.

FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT

* Descriptif



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT
250 EH
12 410 m³ traités en 2013

Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».

Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.

Sa **capacité nominale est de 250 Equivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.

Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

* Traitement

* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.

* **Traitement par Filtre à sable** (4 compartiments).

↪ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



↪ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2013 :

Il y a eu **12 410 m³ d'eaux usées traitées en 2013**.

↪ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	480
DCO	983
MES	481
NGL	119

1 analyse prévue et réalisée.

↪ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	14	57	8	35
Rendement (%)	97	94	90	70

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

* Descriptif



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

340 EH

8 030 m³ traités en 2013

Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».

Ils ont été créés en 2002 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX.

La capacité nominale est de 340 Equivalents Habitants, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

* Traitement

* Prétraitement dans 2 fosses de 50 m³.

* Traitement par Filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement Épuratoire (%)
DBO ₅	35	ou	60
DCO			60
MES			50

* Bilan 2013 :

Il y a eu 8 030 m³ d'eaux usées traitées en 2013.

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 22 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	550
DCO	1360
MES	626

↳ Qualité du rejet

Il n'y avait pas de rejet le jour du prélèvement ce qui a empêché de réaliser une analyse en sortie.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX

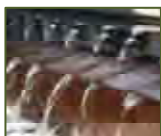
* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».

Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.

La **capacité nominale est de 450 Equivalents Habitants**, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002..



FILTRES PLANTÉ DE ROSEAUX SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX

450 EH

17 520 m³ traités en 2013

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^{ème} étage de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées par des tranchées.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2013 :

Il y a eu **17 520 m³ d'eaux usées traitées en 2013**.

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 48 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	330
DCO	657
MES	287
NGL	70

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	30	79	30	33
Rendement (%)	91	88	90	53

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

* Descriptif



LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET
550 EH
27 740 m³ traités en 2013

Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».

Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».

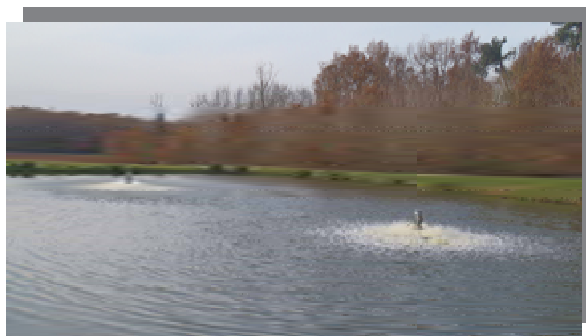
Sa **capacité nominale est de 550 Equivalents Habitants**, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.

* Traitement

* **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les mottes du pontet ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 2h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	15

* Bilan 2013 :

Il y a eu **27 740 m³ d'eaux usées traitées en 2013**.

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 76 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	390
DCO	722
MES	221
NTK	90

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	41	12	13
Rendement (%)	99	94	95	86

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

* Descriptif



LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
13 397m³ traités en 2013

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2013 :

Il y a eu **13 397 m³ d'eaux usées traitées en 2013** (7 084 m³ en 2012 soit une hausse de 89 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 37 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	390
DCO	871
MES	334
NTK	105

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	53	3	5,6
Rendement (%)	99	96	99	97

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	27,75	14,11	41,86	18
	BREUILLET	21,81	12,41	34,22	20
	CHAILLEVETTE	12,08	7,28	19,36	11
	ÉTAULES	17,67	10,96	28,63	8
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,06	2,41	9,47	7
	LES MATHES	30,89	23,43	54,32	23
	MÉDIS	20,81	10,49	31,30	14
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,37	2,45	8,82	6
	ROYAN	142,89	13,03	155,92	38
	SAINT-AUGUSTIN	13,99	14,06	28,05	10
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	61,34	21,87	83,21	19
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	26,45	18,20	44,65	14
	SAUJON	45,64	10,94	56,58	31
	VAUX-SUR-MER	45,96	7,17	53,13	13
	TOTAL STEP	480,71	168,81	649,52	232
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,81	9,81	41,62	18
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	60,98	13,49	74,47	27
	SEMUSSAC	13,11	5,11	18,22	10
	TOTAL STEP	105,90	28,41	134,31	55
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	54,31	12,00	66,31	36
	TOTAL STEP	54,31	12,00	66,31	36
STEP de COZES	COZES	12,73	1,72	14,45	5
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0,00	0,27	5
	TOTAL COZES	13,00	1,72	14,72	5
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,60	3,86	11,46	8
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	2,61	1,48	4,09	3
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	3,13	1,41	4,54	3
	TOTAL LE CHAY	4,48	1,41	5,89	3
Lagune d'ÉPARGNES	ÉPARGNES	1,93	1,38	3,31	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE /BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,35	1,32	4,67	3
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,98	0,86	3,84	4
	TOTAL Lagune	6,33	2,18	8,51	7
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	4
Lagune de GRÉZAC	GRÉZAC	3,24	1,53	4,77	3
Lagune de BARZAN	BARZAN	5,20	2,01	7,21	8
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/Mageloup	FLOIRAC	2,34	0,90	3,24	2
SABLONCEAUX	SABLONCEAUX	4,98	2,67	7,65	8
Lagune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3,86	4,37	8,23	4
TOTAL CARA		702,67	235,06	937,73	383

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2013) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	698	434	184	42,4
ARVERT	3 215	2 236	2 083	93,2
BARZAN	465	363	250	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	220	146	98	67,1
BREUILLET	2 720	1 760	1 549	88,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	249	163	142	87,1
CHAILLEVETTE	1 471	945	906	95,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	607	474	195	41,1
CORME-ÉCLUSE	1 100	582	0	0,0
COZES	2 043	1 345	1 006	74,8
ÉPARGNES	837	458	93	20,3
ÉTAULES	2 436	1 492	1 458	97,7
FLOIRAC	325	257	73	28,4
GRÉZAC	862	489	193	39,5
LA TREMBLADE	4 770	5 283	5 182	98,1
LE CHAY	743	380	256	67,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	915	545	539	98,9
LES MATHES	1 790	4 701	4 463	94,9
MÉDIS	2 827	1 602	1 320	82,4
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2 932	3 531	3 109	88,0
MORNAC-SUR-SEUDRE	863	574	543	94,6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 050	783	592	75,6
ROYAN	18 561	21 013	20 985	99,9
SABLONCEAUX	1 306	681	328	48,2
SAINT-AUGUSTIN	1 312	1 001	940	93,9
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 197	8 047	7 977	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 083	6 397	6 355	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 676	806	173	21,5
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	52	38	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 902	1 620	1 537	94,9
SAUJON	7 064	4 538	4 379	96,5
SEMUSSAC	2 124	1 298	1 073	82,7
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	152	138	90,8
VAUX-SUR-MER	3 979	6 161	6 140	99,7
TOTAL CARA	81 492	80 295	74 259	92,5

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 474 630 m³ (rappel : le volume facturé en 2012 était de 5 347 315 m³, soit une hausse de 2 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 73,7 m³ pour l'année 2013 (baisse de 1 % par rapport à 2012).

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Capacité Epuratoire totale :

- 326 305 Equivalents Habitants

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Epuratoire (en Equivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2013 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 900 557
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	897 310
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	259 617
STEP de LA TREMBLADE	24 000	514 963
STEP de COZES	3 000	99 713
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	26 478
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-Les Métairies	25	997
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	18 760
Lagune de BARZAN	500	15 000
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	30 000
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	20 000
Lagune de COZES-Les Bretons	50	
Lagune d'ÉPARGNES	250	7 000
Lagune de GRÉZAC	500	17 000
Lagune de LE CHAY	500	17 000
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	49 053
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE-BENET		27 740
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	13 397
Filtre plantés de roseaux de FLOIRAC/MAGELOUP	240	261
Filtre plantés de roseaux de SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 030
Filtre plantés de roseaux de SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	17 520
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	12 410

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Les réseaux :

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **938 km de réseau** dont 703 km en gravitaire et 235 km en refoulement
- **383 postes de refoulement** (196 sont télésurveillés et 32 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage**
- **34 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **74 259 abonnés soit 92,5 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **6 971 806 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées facturés aux abonnés :

- **5 474 630 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **10 419 Tonnes (3 053 Tonnes de matières sèches).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

↳ Prix de l'assainissement collectif :

- **2,1267 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- **2,37 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise).

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **6 036 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 7,5 % des habitations.**
- **134 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2013
- **533 installations existantes diagnostiquées** en 2013

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Carte des équipements d'assainissement collectif Agglomération Royan Atlantique

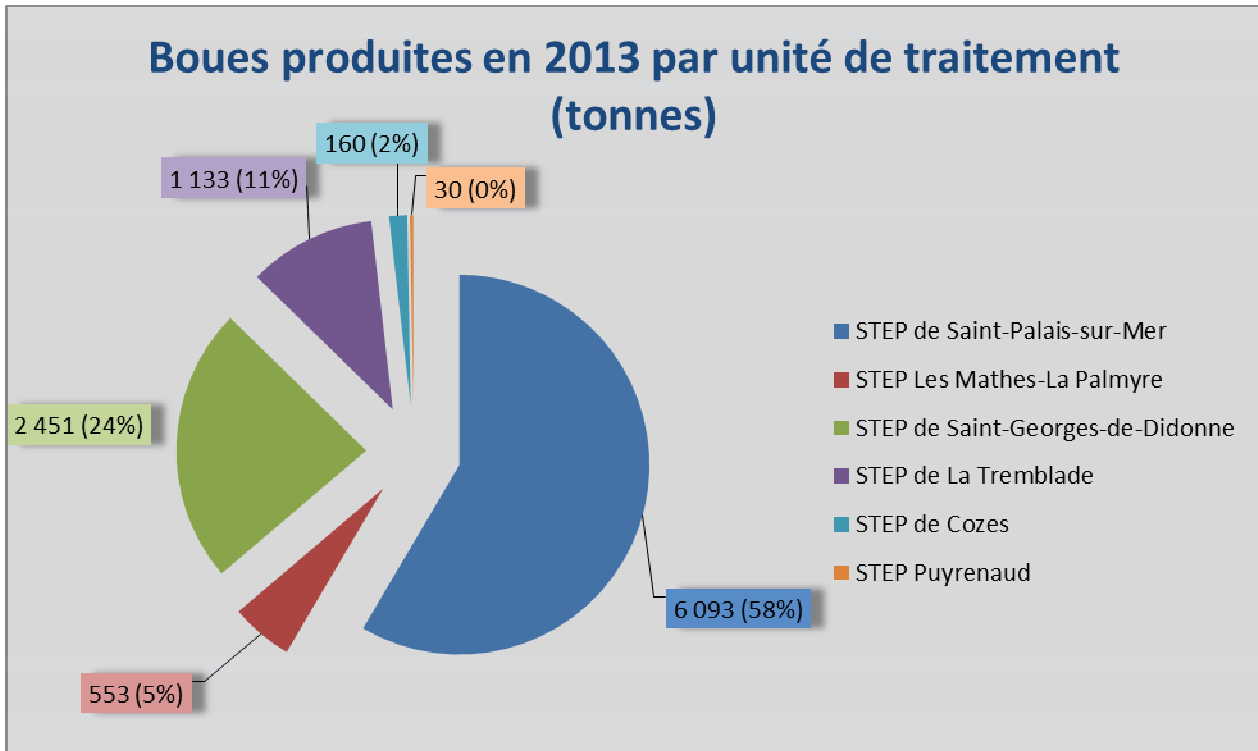


5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **10 419 Tonnes de boues** soit **3 053 Tonnes de Matières Sèches** (2 471 Tonnes de MS en 2012 soit une hausse de 24 %).



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage puis valorisation en agriculture. (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

• Production

6 093 Tonnes produites en 2013 (5 974 Tonnes en 2012). **2 057 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne de 33 % pour les tranches 1 et 2 et siccité moyenne de 36 % pour les tranches 3 et 4.

• Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.
- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

• Traitement

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage avant valorisation par épandage agricole (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

• Production

2 451 Tonnes produites en 2013, (2 125 Tonnes en 2012). **527 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne de 21 %.

30 Tonnes de boues produites à la STEP de SEMUSSAC/PUYRENAUD ont été envoyées à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE pour traitement soit 1 Tonne de Matières Sèches (siccité de 3 %).

• Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

• Traitement

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

• Production

1 133 Tonnes produites en 2013 (1 100 Tonnes en 2012). **199 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne 18 %.

• Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- Traitement

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

- Production

160 Tonnes produites en 2012 (188 Tonnes en 2012). **37 Tonnes de Matières Sèches**.
Siccité moyenne 23 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- Traitement

Epaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

- Production

553 Tonnes produites en 2013 (506 Tonnes en 2012). **232 Tonnes de Matières Sèches**.
Siccité moyenne 42 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2013, la quantité de boues épandues a été de 10 210 Tonnes soit 2 846 Tonnes de Matières Sèches sur 762 ha réparties sur 32 communes.

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles.



* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 18 940 kg
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 3 700 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 5 050 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2 850 kg
- STEP de COZES : 2 700 kg
- STEP de PUYRENAUD : 1 900 kg
- Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE : 380 kg
- Lagune d'ÉPARGNES : 25 kg
- Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 695 kg

* Les sables

Les sables sont en partie réutilisés après traitement lors des travaux de voirie.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 193 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 21 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 6 m³
- STEP de COZES : nc
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 12 m³

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : nc
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 62 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 69 m³
- STEP de COZES : 47 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 24 m³

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **4 359 m³** (5 555 m³ en 2012 soit baisse de 22 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **5 164 m³** (4 644 m³ en 2012 soit une hausse de 11 %)

TOTAL : 9 523 m³ (10 199 m³ en 2012 soit une baisse de 7 %)

6- Les faits marquants de l'exercice

↳ Mise en service du réseau et de l'unité de traitement par Filtres plantés de roseaux à FLOIRAC pour le hameau de « MAGELOUP ».

Le réseau a un linéaire total de 3,24 km dont 2,34 km en gravitaire et 0,90 km en refoulement.

2 postes de refoulement ont été installés.

73 abonnés bénéficient de ce nouveau service.

L'inauguration a eu lieu le 17 mai 2013 en présence des élus, des techniciens et des entreprises ayant œuvrés à la réalisation de ces travaux.



↳ **Extension de réseaux** notamment à ARVERT (rue de la beaune), BREUILLET (route du montil), COZES (secteur de la vignaude), LES MATHES (aire de camping-cars et toilette publique), MÉDIS (secteur des audouins), MORTAGNE-SUR-GIRONDE (rue de la sauvagette), SAINT-AUGUSTIN (rue des bucheries), ...

↳ **Réhabilitation de réseaux** notamment à LA TREMBLADE (boulevard du Maréchal Joffre), SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (boulevard du Colonel Andrieux), SAINT-PALAIS-SUR-MER (avenue de Pontailac), SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (Poste de Refoulement Général), ...

La réhabilitation consiste à moderniser ou remplacer d'anciens réseaux pour en garantir le bon fonctionnement. **Ces 6 dernières années la CARA a ainsi investi plus de 15 millions d'€ HT soit plus de 2,6 millions d'€ HT par an.**

Alors que sur les années 2004-2005 la part de la réhabilitation était d'environ 20 % des montants inscrits dans les programmations de travaux, elle est depuis 2009 à 71 % en moyenne. En effet, au début des années 2000 la CARA s'était attachée à mettre en place le réseau collectif dans les centres-bourgs des communes du sud ce qui a représenté de lourds investissements et une importante charge de travail. Désormais, l'amélioration de l'existant est la priorité.

↳ **Hydrocurage préventif de 123,8 km de réseau** soit 18 % du linéaire total (pourcentage d'entretien contractuel du délégataire de 18 %).

↳ **Inspection télévisée de 20,8 km de réseau.**

Le pourcentage contractuel à réaliser par le délégataire est de 2 % soit 13,68 km auxquels il faut déduire 0,88 km d'avance de l'exercice 2012. En 2013 il y avait donc 12,8 km à inspecter.

Le programme d'ITV a une avance de 8,01 km.

↳ **Mise en place d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux conclusions des profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA.

Désormais ce sont 10 km de réseau qui seront nettoyés avant le début de chaque saison estivale.

↳ **Quelques incidents :**

- 12 mars 2013 : SAINT-PALAIS-SUR-MER / PRG du Rhâ

Débordement du poste suite à des problèmes de fonctionnement de l'automate qui était resté figé et indiquait un fonctionnement correct du poste. Suite à ce problème l'installation a été modifiée.

- 25 et 26 juillet 2013 : SAINT-PALAIS-SUR-MER / PRG du Rhâ

La foudre a endommagé une partie de l'armoire de commande du poste.

- 1^{er} août 2013 : ROYAN / PR de Maisonfort

Obstruction du réseau à l'entrée du poste entraînant un débordement. Des eaux usées se sont dirigées dans le riveau de Boubes via le réseau pluvial. La mise en place de batardeau et le pompage de l'eau, renvoyée dans le réseau d'assainissement, ont permis d'éviter toute pollution des plages.

- 1^{er} août 2013 : VAUX-SUR-MER / PRG de Nauzan

Débordement suite à une coupure EDF ayant entraîné un dysfonctionnement du poste.

- 25 août 2013 : divers postes

Suite à une pluviométrie exceptionnelle divers problèmes ont été rencontrés sur les réseaux (mises en charge de réseau, débordements de postes).

- Saujon / boulevard Pasteur :

Mise en charge du réseau lors des événements pluvieux importants. Pour éviter tout problème à l'avenir chez les particuliers, il a été décidé par la mairie, la CARA et la CER la mise en place de clapets anti-retour ou de pompes sur les branchements de 6 usagers.

7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique des entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, le Golf de Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 111 891 m³ d'eaux traitées en 2013 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la commune Des Mathes, il y a eu 140 010 m³ d'eaux traitées réutilisées pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux).

Cela représente donc une économie d'eau potable de 243 979 m³ soit la consommation annuelle de près de 5 000 habitants.

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³ en 2013.

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), c'est plus de 1,7 million de m³ d'eau qui ont été utilisés ce qui représente l'économie de l'équivalent de plus de 8 millions de baignoires de 200 L ou de 680 piscines olympiques.



C) Bilan financier



2,13 € TTC / m³ en 2013 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2013 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2012.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006 et de l'avenant 1 du 28 décembre 2012. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat. La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Comparaison 2012-2013

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2013	Prix 2012	Prix 2013	Prix 2012
Partie fixe (€ HT)	55,43	53,91	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,5997	0,5833	0,3480	0,3420

Comparaison 2013-2014

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2014	Prix 2013	Prix 2014	Prix 2013
Partie fixe (€ HT)	56,10	55,43	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6070	0,5997	0,3480	0,3480

3- La facture d'eau

Comparaison 2012-2013 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

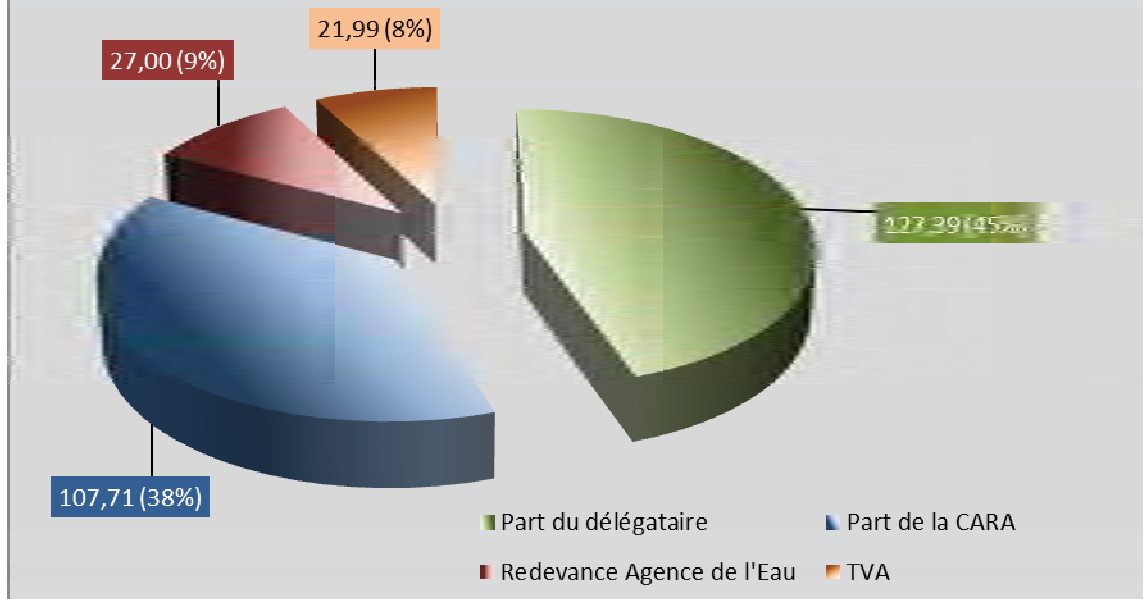
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2013 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2013 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Evolution 2012 / 2013 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		55,43	55,43	53,91	+ 2,8
Consommation	120	0,5997	71,964	70,00	+ 2,8
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0,0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,04	+ 1,8
TVA (7 % sur la consommation et 10 % sur l'abonnement)			20,1	16,16	+ 24,0
Sous total TTC « assainissement »			255,20	247,06	+ 3,3
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0140	0,9901	+ 2,4
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1267	2,0588	+ 3,3

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,225 € HT/m³ soit 28,89 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 284,09 € soit **2,37 € TTC/m³ en 2013**.

À noter : La TVA sur la partie abonnement est passée de 7 % à 10 % entre 2012 et 2013.

Composition du prix de l'assainissement en 2013 pour une facture de 120 m³ (€)



À noter : l'augmentation correspondant à la part collectivité pour une consommation de 120 m³ n'est que de 0,72 € entre 2012 et 2013 soit moins d'1 € annuel.

Comparaison 2013-2014 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2014 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2014 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2013 (€)	Evolution 2013 / 2014 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,10	56,10	55,43	+ 1,2
Consommation	120	0,6070	72,84	71,964	+ 1,2
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0,0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0,0
TVA (7 % sur la consommation et 10 % sur l'abonnement)			20,228	20,1	+ 0,6
Sous total TTC « assainissement »			256,878	255,204	+ 0,7
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0219	1,0140	+ 0,8
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1407	2,1267	+ 0,7

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,23 € HT/m³ soit 29,53 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 286,41 € soit **2,39 € TTC/m³ en 2014**.

À noter : Pas d'augmentation de la part collectivité en 2014.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2013	Prix 2012	Prix 2013	Prix 2012
Prix au m ³	7,26	6,63	1,00	0,985

Prix total 2013 : 8,26 € HT/m³.

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2013

* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 055 959 €
↳ Participation au raccordement à l'égout :	925 980 €
↳ Matières de vidanges :	6 807 €
↳ Primes pour épuration :	359 037 €
↳ Recettes diverses :	40 764 €
↳ Total :	7 388 546 €

* La dette

↳ Montant des annuités en capital payées :	792 109 €
↳ Durée d'extinction de la dette :	0,33 années (0,42 années en 2012)

↳ **Capital restant dû au 31 décembre 2013 : 2 144 541 €**
(rappel au 31 décembre 2012 : 2 916 112,65 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2013, il y a eu **92 293 m³ concernés** (87 132 m³ en 2012) soit environ 32 000 € HT accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (303 dossiers traités).

D) Les indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	159 657	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 053 TMS	En Tonnes de Matières Sèches	10 419 Tonnes de boues
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,39	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2014 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,68	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	72 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,69 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	32,5 km de réhabilitation de réseau (programmations de travaux 2009 à 2013)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte		Information donnée par les services de police de l'eau	Inconnue

	individuel pris en application de la police de l'eau			
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,42 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,65 %		
P258.1	Taux de réclamations	0,50 / 1000 abonnés		

E) Les orientations pour l'avenir

↳ Révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif (avec les 3 nouvelles communes).

↳ Amélioration des unités de traitement avec notamment une étude pour lutter contre les odeurs à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de FLOIRAC pour le secteur de « Fiolle » (début des travaux en 2014).

↳ Étude sur mise en place du réseau public d'assainissement dans le bourg de CORME-ÉCLUSE suite à l'intégration de cette commune à la CARA et à la révision du zonage des techniques d'assainissement.

↳ Poursuite des recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER. La réutilisation des eaux traitées sera renforcée notamment avec l'irrigation de golfs qui est déjà mise en place.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de COZES, hameau de « Javrezac ».

↳ Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration

↳ Poursuite des campagnes de **détection des entrées d'eaux parasites** dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.

↳ Poursuite de la mise en place de la télésurveillance sur les postes de refoulement.

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2013** (délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2012) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 6 communes*) : 935 000 € HT
 - réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 579 600 € HT
- TOTAL 2013 : 2 514 600 € HT**

• **Programmation 2014** (délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2013) :

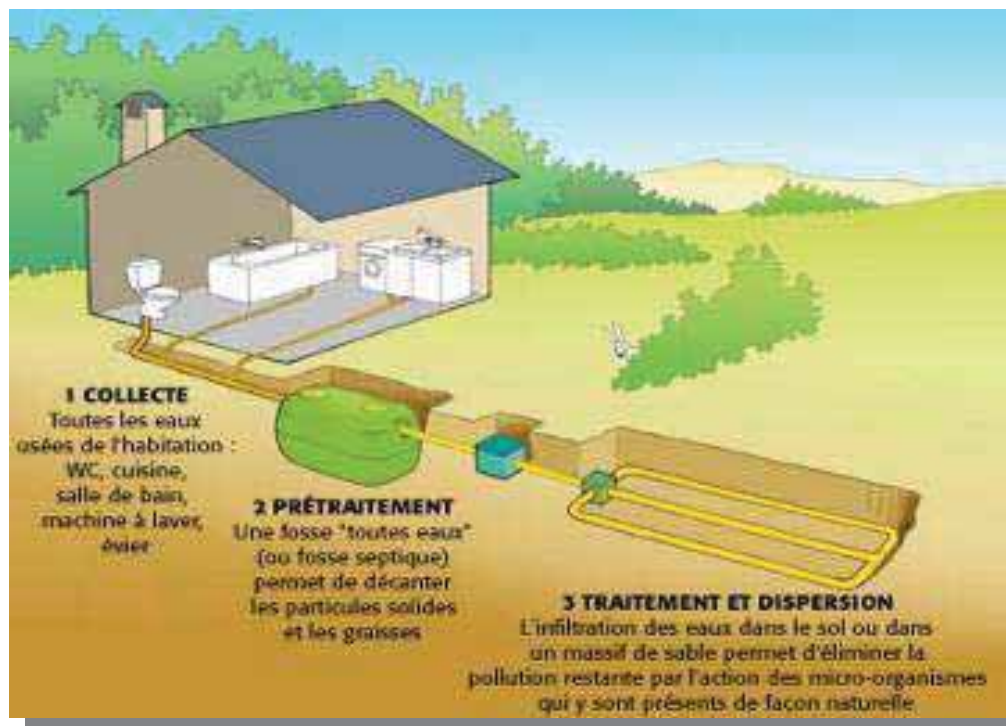
- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 10 communes*) : 692 400 € HT
 - réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 296 700 € HT
- TOTAL 2014 : 1 989 100 € HT**

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A) Généralités

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le **SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales comme prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification peut être réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.



De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non desservie par le réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.

3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

6 036 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de 130 installations neuves sont mises en service chaque année.



6 036 installations d'Assainissement Non Collectif

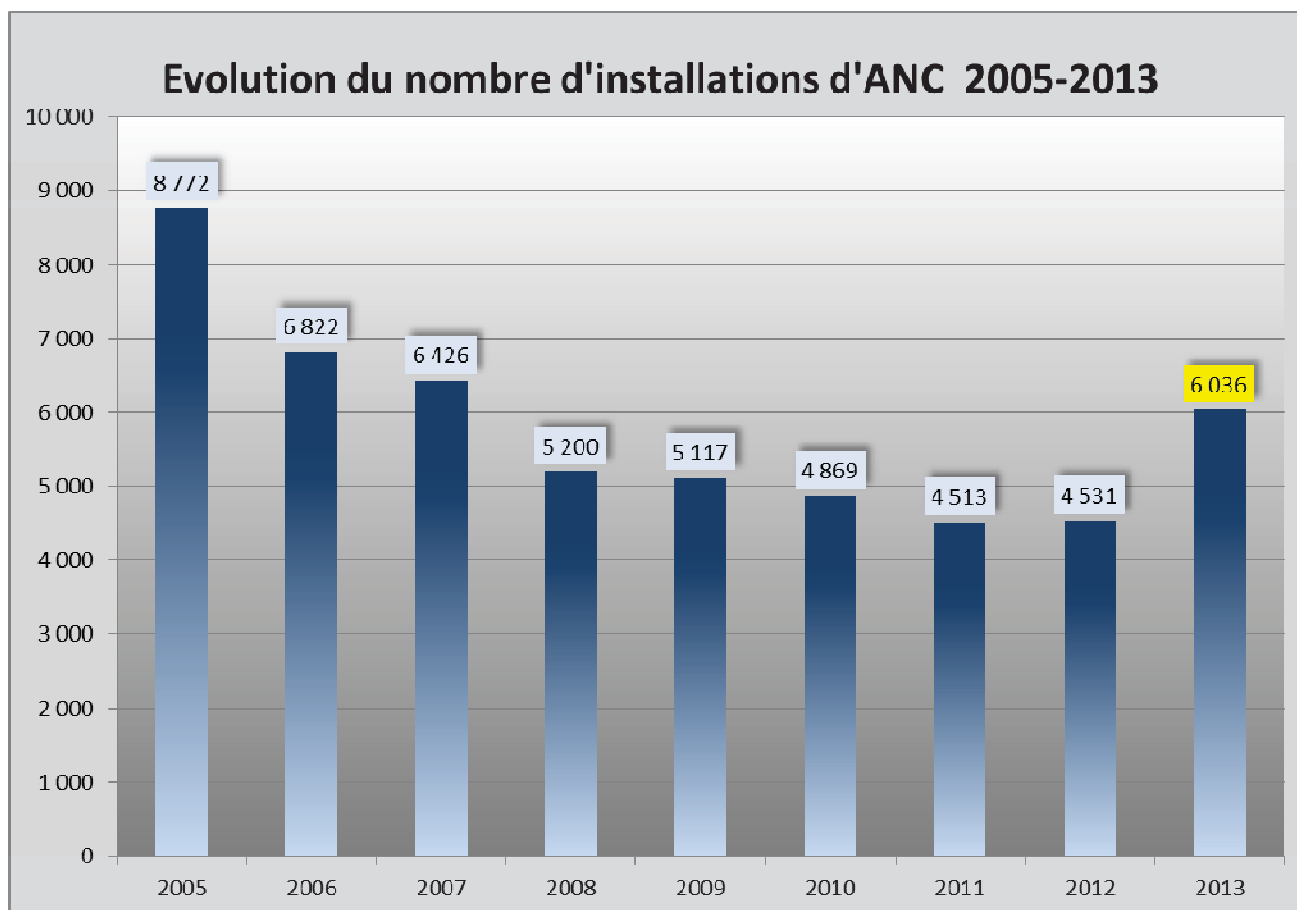
B) Bilan technique de l'exercice 2013

1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour les communes signalées d'un *, qui n'ont pas encore été diagnostiquées, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	434	250	57,6
ARVERT	2 236	153	6,8
BARZAN	363	113	31,1
BOUTENAC-TOUVENT	146	48	32,9
BREUILLET	1 760	211	12,0
BRIE-SOUS-MORTAGNE	163	21	12,9
CHAILLEVETTE	945	39	4,1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	474	279	58,9
CORME-ÉCLUSE*	582	582	100,0
COZES	1 345	339	25,2
ÉPARGNES	458	365	79,7
ÉTAULES	1 492	34	2,3
FLOIRAC	257	184	71,6
GRÉZAC	489	296	60,5
LA TREMBLADE	5 283	101	1,9
LE CHAY	380	124	32,6
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	545	6	1,1
LES MATHES	4 701	238	5,1
MÉDIS	1 602	282	17,6
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 531	422	12,0
MORNAC-SUR-SEUDRE	574	31	5,4
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	783	191	24,4
ROYAN	21 013	28	0,1
SABLONCEAUX*	681	353	51,8
SAINT-AUGUSTIN	1 001	61	6,1
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 047	70	0,9
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 397	42	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET*	806	633	78,5
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	38	38	100,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 620	83	5,1
SAUJON	4 538	159	3,5
SEMUSSAC	1 298	225	17,3
TALMONT-SUR-GIRONDE	152	14	9,2
VAUX-SUR-MER	6 161	21	0,3
TOTAL CARA	80 295	6 036	7,5



Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun.

2- Les contrôles réalisés en 2013

* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

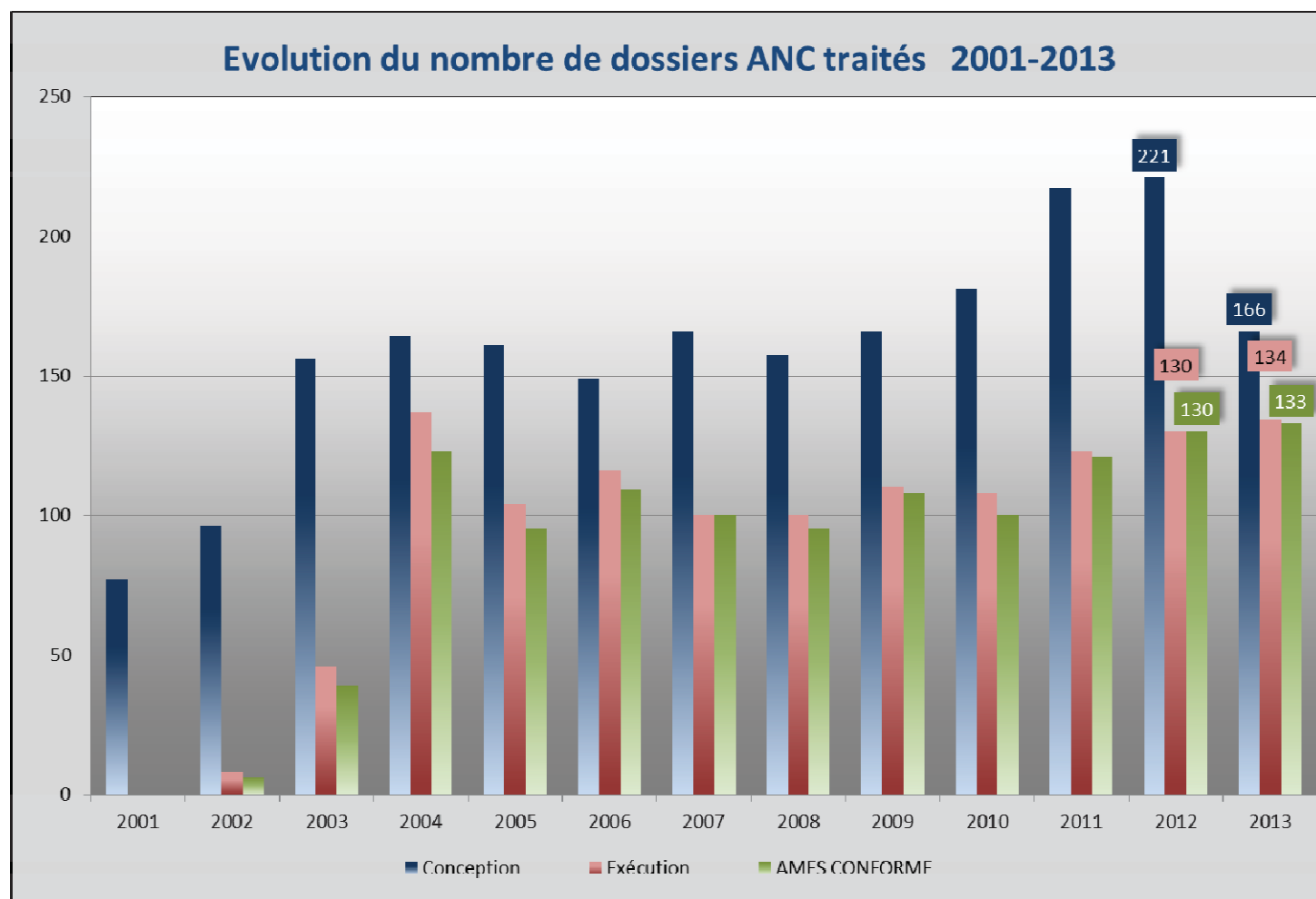
↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2013 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUEE DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après Remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	11	10	11			11	100
ARVERT	3	3	4			4	100
BARZAN	4	4	2			2	100
BOUTENAC-TOUVENT	1	1	0			0	
BREUILLET	3	2	5			5	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	0			0	
CHAILLEVETTE	1	1	2			2	100
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	6	5	6			6	100
CORME-ÉCLUSE	17	12	3			3	100
COZES	11	10	8			8	100
ÉPARGNES	5	5	11			11	100
ÉTAULES	0	0	1			1	100
FLOIRAC	0	0	3			3	100
GRÉZAC	2	2	8			8	100
LA TREMBLADE	5	5	4			4	100
LE CHAY	4	2	3			3	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	2	2	0			0	
LES MATHES	11	11	6			6	100
MÉDIS	7	5	10			10	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	12	7	9			9	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1	0			0	
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7	6	7			7	100
ROYAN	4	4	2	1		3	67
SABLONCEAUX	1	0	0			0	
SAINT-AUGUSTIN	11	8	2			2	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2	0	0			0	
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0	0	0			0	
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	16	14	3			3	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0	1			1	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	4	5			5	100
SAUJON	3	3	3			3	100
SEMUSSAC	10	9	12			12	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	1	1	0			0	
VAUX-SUR-MER	1	1	2			2	100
TOTAL	166	138	133	1	0	134	99

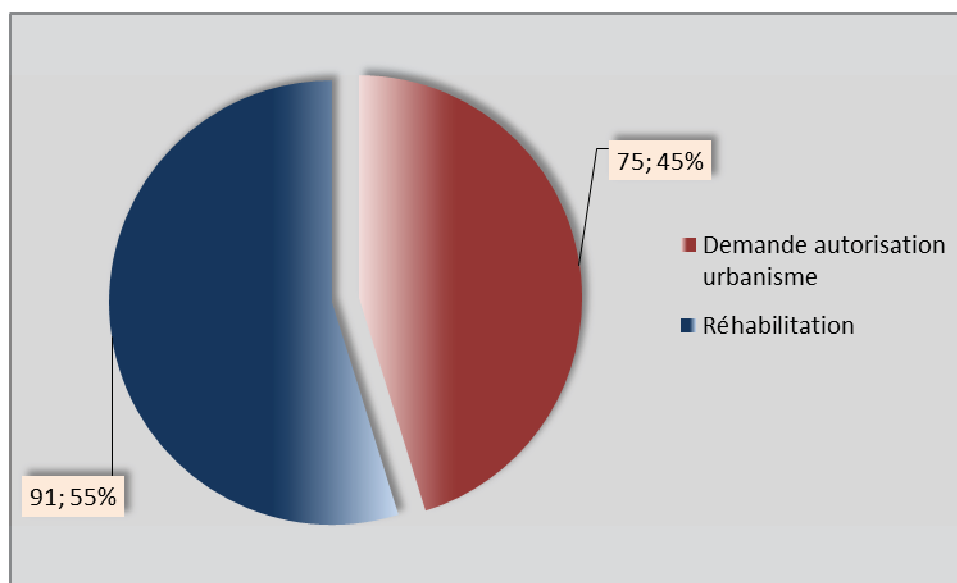


**134 installations neuves
mises en place en 2013**

↳ Evolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2013 :

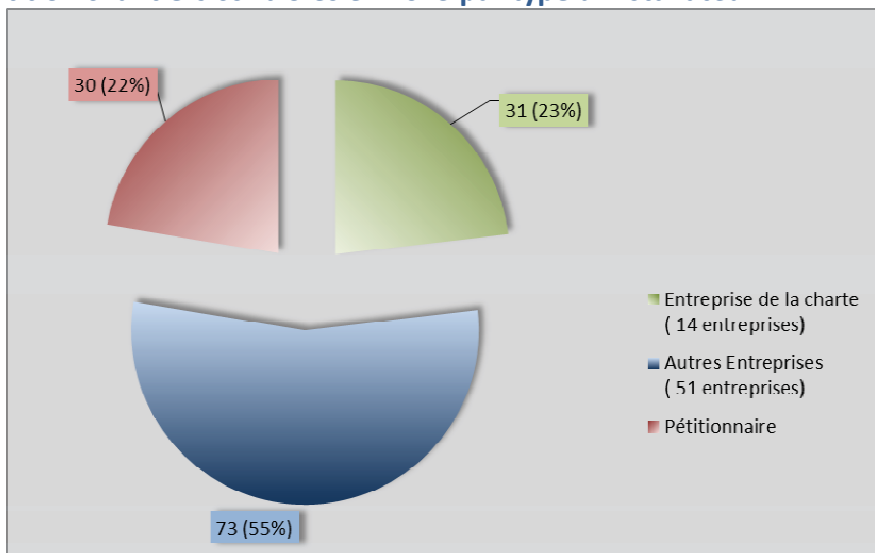


↳ Répartition des dossiers instruits en conception, selon le type de demande :



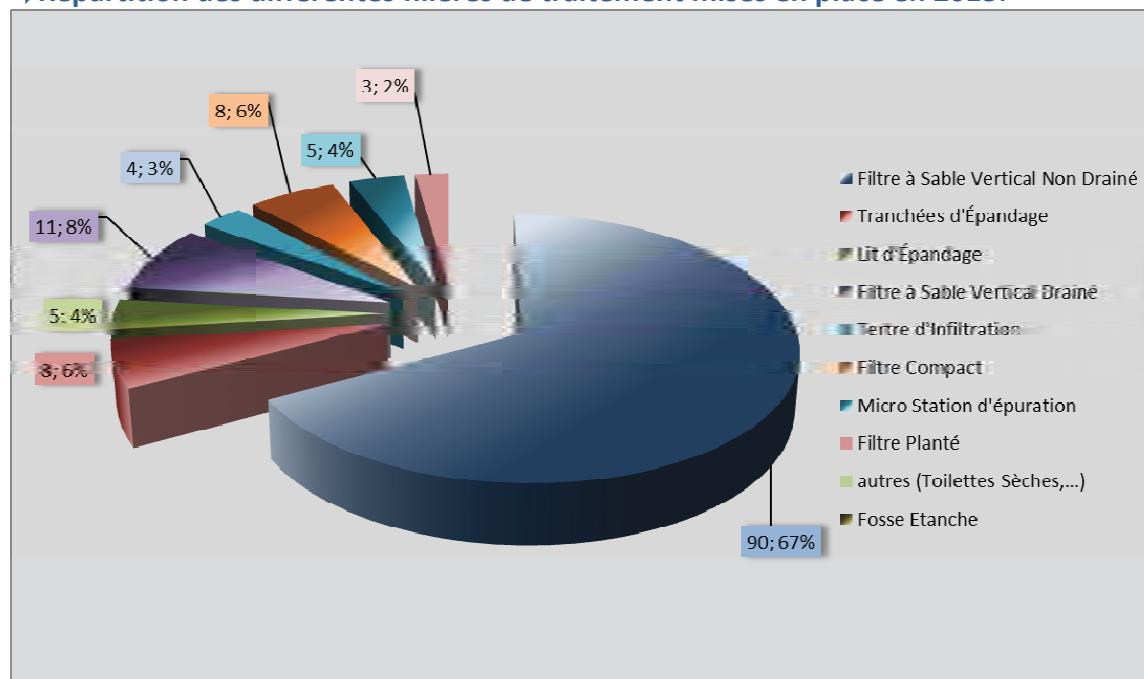
↳ Le délai d'instruction a été de 18 jours en moyenne pour l'année 2013 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 17 jours en 2012).

↳ Répartition chantiers contrôlés en 2013 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux, l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2013:



La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....
 (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

★ Les installations existantes



533 diagnostics d'ANC existants

Le diagnostic des installations d'assainissement existantes a été réalisé en 2013 pour l'ensemble des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement sur la commune MESHCHERS-SUR-GIRONDE, ROYAN, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, SAINT-PALAIS-SUR-MER et VAUX-SUR-MER. De plus des diagnostics ont été effectués sur diverses communes lors des ventes d'immeubles.

↳ Les diagnostics réalisés en 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	5
ARVERT	3
BARZAN	3
BOUTENAC-TOUVENT	3
BREUILLET	2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2
CHAILLEVETTE	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	4
CORME-ÉCLUSE	11
COZES	10
ÉPARGNES	5
ÉTAULES	0
FLOIRAC	3
GRÉZAC	5
LA TREMBLADE	2
LE CHAY	2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0
LES MATHES	2
MÉDIS	3
MESHCHERS-SUR-GIRONDE	327
MORNAC-SUR-SEUDRE	0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	4
ROYAN	8
SABLONCEAUX	10
SAINT-AUGUSTIN	0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	50
SAINT-PALAIS-SUR-MER	27
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	18
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	1
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0
SAUJON	3
SÉMUSSAC	3
TALMONT-SUR-GIRONDE	0
VAUX-SUR-MER	17
TOTAL	533

Sur les 533 diagnostics effectués, 121 l'ont été dans le cadre de ventes (76 en 2012).

Au 31 décembre 2013, il y a 31 communes pour lesquelles le diagnostic a été réalisé, soit environ 75 % du parc estimé d'ANC.

Il ne reste que les 3 communes qui ont rejoint la CARA au 1^{er} janvier 2013 à savoir CORME-ÉCLUSE, SABLONCEAUX et SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

C) Bilan financier

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 23 novembre 2012 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2013, **les recettes d'exploitation ont été de 66 088 €** (59 030 € en 2012).

(11 700 € pour le contrôle du neuf, 27 200 € pour le diagnostic de fonctionnement, 27 188 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

D) Indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 977	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

E) Les orientations pour l'avenir

↳ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes**, avec pour l'année 2014-2015, les communes de CORME-ÉCLUSE, SABLONCEAUX et SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

↳ **Définition de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes**. Celle-ci ne pourra excéder 10 ans conformément à la réglementation.

C) Communication

➤ Parution de nombreux articles dans CARA'MAG' :

Assainissement:
une vingtaine de chantiers en cours



ACTUALITÉS

Des travaux importants pour étendre ou moderniser le réseau

A Saint-Georges-de-Dionne, trois gros chantiers de réhabilitation du réseau public d'assainissement sont réalisés dans plusieurs quartiers de la commune. Les canalisations de collecte des eaux usées sont remplacées et de nouveaux regards de branchement installés sous trottoir, devant chacune des propriétés. Montant des travaux : 1,1 million d'euros.

Sur le front de mer, les travaux de réflexion du réseau d'eaux usées ont repris le 21 octobre sur le boulevard du Général Féraud, entre le rue Autoussier et le boulevard de la République. Les travaux de réflexion du réseau d'eaux usées ont repris le 21 octobre sur le boulevard du Général Féraud, entre le rue Autoussier et le boulevard de la République. Les travaux de réflexion du réseau d'eaux usées ont repris le 21 octobre sur le boulevard du Général Féraud, entre le rue Autoussier et le boulevard de la République.

Revision du zonage d'assainissement à Corme-Écluse

Dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Inondations (PPI) de la commune de Corme-Écluse, la révision du zonage d'assainissement est en cours. Cette révision a été réalisée en collaboration avec la commune de Corme-Écluse et le Service de l'Assainissement de la Communauté de Communes de la Région de la Vallée de la Loire. Le zonage d'assainissement est un document qui définit les zones de collecte des eaux usées et les modalités de traitement de ces eaux.

7 km de canalisations refaites Ronce-les-Bains

Ronce-les-Bains, la Communauté d'Agglomération du Maine-Loire a mandaté le groupement d'entreprises TFF/Robinet/Carreau pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement des rues Jean de La Fontaine et des avenues Camille Corot et de Chamblin. Ces travaux, d'une durée prévisionnelle de 4 mois, ont débuté le 23 septembre. Ils représentent un investissement de 630 000 euros HT.

Travaux
Réhabilitation de l'ancienne décharge de La Tremblade

La SARA se mobilise pour la réhabilitation de l'ancienne décharge communautaire de La Tremblade. Les travaux consistent à nettoyer et sécuriser le site.

le vingtaine de chantiers programmés ou en cours de réalisation

Noyen, la réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Maine-Anjou a commencé le 12 novembre et doit s'achever avant la fin de l'année. Ils se poursuivent l'avenue de Valentin, l'allée des Vigiers et le chemin de la Roche à la Roche du Chay. Engagé le 18 septembre, l'entretien d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées sera réalisé en décembre. Montant des travaux : 286 000 euros HT.

L'assainissement collectif se poursuit à Thouar

La commune de Thouar a engagé le 17 mai en priorité les travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement. Ces travaux consistent à remplacer les canalisations de collecte des eaux usées et à installer de nouveaux regards de branchement. Le montant des travaux est de 340 000 euros HT.

Aux Mathes, la construction d'un réseau de collecte

Aux Mathes, la construction d'un réseau de collecte des eaux usées a débuté en décembre pour s'achever en fin d'année. Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ont débuté le 15 octobre et doivent s'achever en 2015. Montant des travaux : 82 721 euros HT.

A Sarras, la réhabilitation du réseau de collecte

A Sarras, la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées a débuté en décembre pour s'achever en fin d'année. Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ont débuté le 15 octobre et doivent s'achever en 2015. Montant des travaux : 82 721 euros HT.

↳ **Participation à la Semaine du Développement Durable, les 3 et 4 avril 2013 dans les locaux de la CARA.**

Présentation à de nombreux enfants du cycle de l'eau, des gestes Eco-citoyens pour protéger l'eau....

↳ **Animation dans les écoles primaires de MÉDIS et SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (interventions après les cours).**

Il est proposé aux enfants de découvrir le cycle naturel et le cycle domestique de l'eau ainsi que les gestes éco-citoyens pour protéger l'eau.

↳ **Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :**

- présentation des équipements d'épuration de la CARA, réseau et STEP
- « arrêt à la station d'épuration »
- « l'eau c'est la vie »
- « Assainissement Individuel, la loi a changé...ce que vous devez savoir »



↳ **Un espace d'exposition dédié à l'eau et à l'assainissement est présent dans le bâtiment de la CARA (vitrine, présentoirs...).**

↳ **Campagne de communication dans le cadre du diagnostic des installations d'ANC existantes.**

↳ Différentes **visites de la Station d'Épuration de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE** ont été effectuées auprès de scolaires.

Accueil et information des usagers :

★ **Agglomération Royan Atlantique Service Assainissement** – 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél : **05.46.22.19.20.**

Tél Assainissement Collectif : 05.46.39.64.00.

Tél Service Public Assainissement Non Collectif : 05.46.39.64.04.

Accueil dans les locaux et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

★ **Compagnie des Eaux de Royan** – 13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER

Tél : 05.81.31.85.01.

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences **Tél : 05.81.91.35.02.**

D) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 34 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'assainissement collectif et l'Assainissement non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan.

Le réseau d'assainissement est formé par 938 km de canalisations. Il y a 383 postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par 5 stations d'épuration, 2 unités semi-collectives, 11 lagunes, 3 filtres plantés de roseaux et 1 filtre à sable. Seules 2 communes ne disposent pas en 2013 de l'assainissement collectif (Corme-Écluse et Saint-Romain-sur-Gironde).

La capacité épuratoire totale est de 326 305 Equivalents Habitants.

92,5 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 74 259 abonnés.

Il y a eu **6 971 806 m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

10 419 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole (3 053 TMS).

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 55,43 € HT / an pour la partie fixe et 0,5997 € HT / m³. La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **65,95 € HT / an en partie fixe et à 0,3480 € HT / m³.**

Soit **un prix total assainissement pour 120 m³ de 284,09 € TTC** (agence de l'eau incluse) et de **2,37 € TTC / m³.**

Assainissement Non Collectif :

6 036 habitations disposent d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2013, le respect de la réglementation pour 166 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 134 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 533 installations existantes a été vérifié** (diagnostic sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer et ponctuellement sur d'autres communes pour des rendez-vous qui avez été mis en attente par exemple). **121 l'ont été dans le cadre de la vente d'une habitation.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis et la périodicité des futurs passages sera définie.

E) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à 258 millions d'euros dont 222 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- Environ **4 700 ouvrages** composent le parc des stations d'épuration. En constante évolution, ce parc a **augmenté de 70 % depuis 1992** principalement grâce à la mise en place d'installations de petites tailles en milieu rural. **75 % du parc est âgé de moins de 25 ans**, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- En 2013, ont été mises en fonctionnement 20 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents / habitants totalisant une capacité épuratoire de 160 000 équivalents / habitants.
- Près de **3 400 installations dans le domaine de l'assainissement non collectif** ont été financées en 2013, ce qui témoigne d'une très forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution à part entière complémentaire au collectif.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- Lancement de 90 procédures administratives de périmètres de protection de captages,
- Financement des travaux de réhabilitation de 35 captages,
- Suppression de 104 unités de distribution non conformes.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **76 % du linéaire de cours d'eau de référence sont couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau**, qui ont défini un programme pluriannuel de gestion et le mettent en œuvre avec l'appui financier de l'Agence.
- 2 390 km de cours d'eau restaurés.
- 62 obstacles du bassin aidés dans l'année par l'agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique des cours d'eau.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **Plus de 90 % des investissements ou études liés à la lutte contre les pollutions émises par les entreprises industrielles et accompagnés par l'Agence ont porté sur des masses d'eau en état dégradé** (état différent de très bon et bon).



- L'effort en matière de réduction des pollutions a porté en 2013 sur :
 - plus de 1200 tonnes annuelles de DCO*
 - près de 1 tonne de substances dangereuses
 - plus de 8000 tonnes de déchets toxiques collectés
- Le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : **une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur plus de 90 % d'entre eux.**

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, **265 opérations liées à la solidarité urbain-rural**, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales pour un montant de 20 M€.
- A l'international, **42 projets de solidarité** ont été soutenus notamment en Afrique, en Palestine, en Bolivie, à Madagascar, en Haïti, en Indonésie et aux Philippines. Ainsi, 86,7 % des crédits ont été affectés sur les zones prioritaires définies par le 10^{ème} programme.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 100 % des lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

INDICATEURS DE BASSIN SPECIFIQUES

- En 2013, mise en place de **14 organismes uniques de gestion collective des prélèvements** dans le cadre de la réforme des volumes prélevables.
- **23 SAGE**** couvrant 70 % de la superficie du bassin.

* DCO : Demande Chimique en Oxygène, paramètre permettant d'évaluer la charge en polluants des eaux usées.

** SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Un cinquième du territoire français.

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Fêrêtra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28
contact@eau-adour-garonne.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Département communication interne/documentation (AERM)
© mars 2014, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : AERM-photoparc / AEG P. Barje



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

→ sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau.



www.lesagencesdeleau.fr

